

N/REF : 24/08/2026 14H34 C:000073 I:06961
V/REF : AC/C53359
V/Email reçu le Lundi 24/08/2026 à 14H34

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BTNC
IMMEUBLE : BOTANICA - BTNC
2/8, RUE JEAN LOUIS FOULQUIER
(BAT.B2/B3)
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Rennes, le 28 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 8 RUE JEAN FOULQUIER BAT B2 - M AGNOLY SÉBASTIEN 06 02 16 92 00
LOGEMENT N° 120582, PORTE N°03, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : PAS DE PRESSION D'EAU FROIDE. REMPLACEMENT RÉDUCTEUR SI BESOIN.

Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
REPLACEMENT RÉDUCTEUR DE PRESSION
CONTRÔLE ÉTANCHÉITÉ.
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 26/08/26 A 16H05 TCERPELLI@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL185-Rempl.Réducteur de pression	1	92,62	92,62
TOTAL H.T.				92,62
T.V.A. a 10,00%				9,26
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>101,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.